

Prévention des risques et SST



Certification
SST
CNIL



Financement
Conseil sur les dispositifs
de prise en charge



FormaAction
Agir sur
les comportements



Prévention des risques
physiques
psychosociaux
numériques

Introduction

- Aujourd'hui la prévention des risques s'inscrit dans une démarche responsable de l'entreprise et de ses salariés.
- La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour : préserver la santé et la sécurité des salariés ET de l'entreprise, améliorer les conditions de travail et favoriser le bien-être au travail.
- La question de la sûreté matérielle des entreprises ne peut plus être dissociée aujourd'hui de la problématique des menaces immatérielles qui l'affectent.
- L'anticipation et la prévention des risques liés aux usages numériques est une nécessité.
- La protection de l'entreprise est un enjeu stratégique. Optez pour notre parcours prévention.

Public

- Tout collaborateur de l'entreprise
- Les salariés nouvellement embauchés ET les travailleurs temporaires ou sous contrat à durée déterminée
- Sur demande du collaborateur ou à l'initiative de l'entreprise.

Pré-requis

- Etre en poste ou intégrer l'entreprise
- Aucun autre prérequis

Livrables

- Évaluation certificative des compétences SST conforme au document de référence SST INRS.
- Un certificat SST est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences SST. Validité de 24 mois.
- Livret de formation et fiches mémos
- Guide de sécurité des données personnelles.



Durée

Le parcours complet de 7 jours de formation comprend les 3 axes de prévention : risques physiques, psychosociaux et numériques.



Certification

- SST
- CNIL (protection des données)



Objectifs

- Développer les automatismes nécessaires à la prévention des risques physiques, psychosociaux et numériques.
- Apprendre aux participants :
 - Les précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et, le cas échéant, celles des autres.
 - Les mesures de prévention à respecter dans l'entreprise, les conduites à tenir en terme de prévention des risques.
 - La signalisation de sécurité, à propos de laquelle les travailleurs sont régulièrement informés de manière appropriée.
 - Les précautions à prendre pour contrôler les risques numériques : piratage et perte d'informations.



Approche pédagogique

- Études de cas, démonstrations pratiques, cas concrets.
- Animation vidéo-projetée, maquillage, défibrillateur de formation et mannequins.



Encadrement

- Nos formateurs SST sont habilités INRS, formés, qualifiés et ont suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et pédagogiques.



Plus d'info et inscription

Guillaume DABOVILLE
Responsable formation continue
maformation@descartes-competences.fr
07.57.00.21.46



Programme

Prévention des risques Physiques (4j)

- SST + AMD
- Geste et Posture
- Habilitation électrique
- Document unique
- Planification prévention

Prévention des risques psychosociaux (RPS) (2j)

- Identification des RPS
- Diversité et non-discrimination

Prévention des risques numériques (1j)

- Protection de la vie privée
- Protection des données
- CNIL : protection des données personnelles + responsable du fichier



Enjeux et avantages

- Répondre aux obligations réglementaires. Article R4224-15 et circulaire 53-2007 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans chaque secteur présentant au moins une activité et/ou un public à risques.
- Prévenir coûte deux fois moins cher que guérir. 1 euro investi dans la prévention permet d'obtenir 2 euros de retour d'investissement.
- Permettre à l'entreprise d'être innovante et compétitive : le bien-être au travail est un moteur essentiel de l'engagement, de la coopération, de la confiance et du sens donné au travail.
- Faire des obligations réglementaires un levier de performance.

Pour aller plus loin : quelques chiffres

- 46% des responsables d'établissements ont élaboré ou actualisé leur document unique d'évaluation des risques.
- 57% des employeurs déclarent mettre en œuvre des mesures de prévention des risques professionnels.
- 24% des établissements ont recouru à une mesure d'ordre collectif pour la prévention des risques professionnels.
- 45% des salariés pensent que la satisfaction professionnelle passe par la qualité de vie au travail.
- 70% des TPE n'envisagent pas de mettre en place d'actions de prévention dans les 2 ans à venir.
- 37% des TPE ont désigné un salarié compétent en santé sécurité au travail.
- 1 salarié sur 4 a vécu un problème psychologique grave lié au travail.
- 59% des DRH ont mené des actions pour améliorer la qualité de vie au travail.
- 47% des managers estiment que les procédures en cas de RPS ne sont pas claires.

Photo du bandeau : Université de Marne-la-Vallée, le bâtiment Lavoisier à la Cité Descartes / Champs-sur-Marne
© Epamarne / Architectes : Jourda & Perraudin / Photo : Emile Luider

